

45 000 Orléans

A l'attention du commissaire enquêteur  
PLUM Orléans Métropole

**Objet : demande de maintien en l'état d'une zone « *coeur de jardin* »**

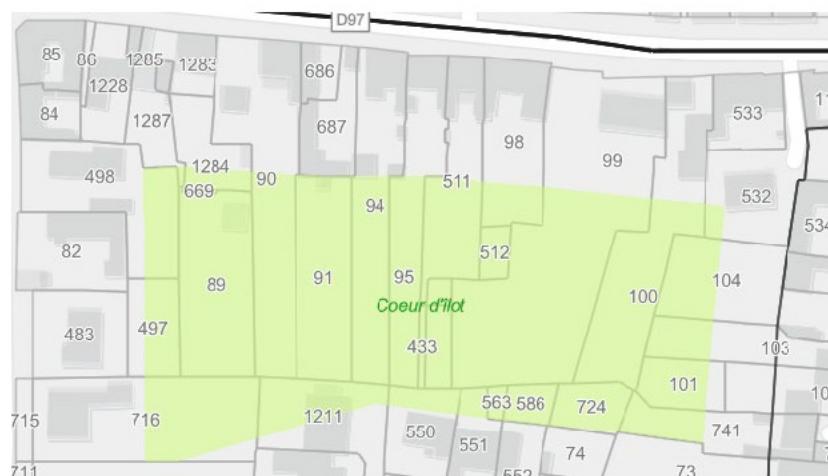
Orléans, le 17 avril 2025

Madame,

Dans le cadre de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, je souhaite attirer votre attention sur la zone *coeur de jardin* sise entre les rues Moine, Marcellin Berthelot et Faubourg Saint Vincent à Orléan (plan de zonage 43).

Le cœur d'îlot présente un intérêt environnemental évident en tant que zone de biodiversité accueillant des populations animales variées. On y recense notamment une nombreuse variété d'oiseaux trouvant refuge au sein d'une végétation d'arbres persistants et caduques : par exemple hirondelles, mésanges, rouges-gorges, moineaux, ainsi que pics-verts et hérons cendrés venant eux nicher sur les arbres les plus hauts. Nous y avons constaté récemment le passage de chouettes hulottes. On y observe également des petits mammifères (écureuils, hérissons, chauve-souris...) et des insectes butineurs ou nicheurs.

Le cœur d'îlot est dans sa globalité, et sans discontinuité, constitué de potagers imbriqués avec plusieurs strates végétales (arbres, fruitiers, plantes potagères, arbustes, vivaces, graminées notamment) avec cheminement piéton et venelle.



## Zonage du cœur d'îlot à maintenir – extrait plateforme PLUM Orléans Métropole

Cet enchaînement de potagers et vergers, typique des venelles Orléanaises, constitue une respiration verte remarquable, car authentique et naturelle, dans un quartier comprenant déjà un îlot dense (Clos du Moulin) et où s'accélère la densification : multiplication des constructions en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang rue Moine, construction en cours Hameau Saint Vincent, Clos de Lamballe à Fleury-les-Aubrais.

La classification actuelle en *cœur de jardin* permet de constituer une zone à la fois de fraîcheur et une réserve de biodiversité urbaine.

Dans ce contexte, le maintien de cette zone en cœur de jardin s'inscrit à la fois dans la directe ligne des fondamentaux du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et des différentes prises de position des élus orléanais concernant le maintien en l'état des cœurs de jardin et la volonté de conserver l'ambiance et l'image d'une « ville-jardin ».

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agrérer, Madame, l'expression de mon attentive considération.